

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le règlement n°2025-0015 de la commission du 23 décembre 2025 relatif à l'application des articles 237 et 238 du Code de l'équipement de l'État, notamment aux aides de matériels,

Vu la Charte générale des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-2 et L3221-5,

Vu la délibération n° 11 du 20 février 2024 relative à l'introduction du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises,

Vu la convention relative à la mise en œuvre du SPRESI concernant le dispositif d'aide à la transformation numérique,

Vu la demande d'aide à la transformation numérique déposée par l'entreprise LA LIMOUSINE DE CONSTRUCTIONS le 27 février 2025,

M'a fait le compte de la commission mise en date du 07 juillet 2025.

CONSIDÉRANT que la société justifie à travers ce projet de transformation numérique le motif de mettre en place un outil interactif afin d'optimiser le transit entre les banques d'études et les conducteurs de travaux,

CONSIDÉRANT que l'aide financière est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT déductibles, cette somme ne pouvant être supérieure à 20 000 € HT,

CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HT déductibles est de 4 000 € HT, en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : $50\% \times 4 000 = 2 000$ €.

D É C I S I O N

Contribuer à l'entreprise LA LIMOUSINE DE CONSTRUCTIONS dont le siège est situé 23 Nord des Crayères, 8 rue Guy Hibon - 87260 Limoges, une aide financière d'un montant maximal de 2 000 €.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à soumettre avec l'entreprise LA LIMOUSINE DE CONSTRUCTIONS, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

Il procède au dépôt de ses lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le 17 juillet 2025.

Le Président de Limoges Métropole,
L'original



Stéphane GUSEIN
Président GUSEIN

Accusé de réception - Réception des documents
du 17/07/2025 à 10:00:00
Cet accusé de réception ne constitue pas une notification écrite de l'interne

DÉCISION

Décision de versement d'une aide à la transformation numérique - LA LIMOUSINE DE CONSTRUCTIONS

1 DOCUMENT - Publié le 17 Juillet 2025

 **26973.pdf**
(.pdf, 118,1 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**